

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULIS EN MEDOC- SEANCE DU 15/12/2015

CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE du 15/12/2015

Présents : M. Christian LAGARDE, Maire,
MM Jean-Pierre CAMPISTRE, Windy BATAILLEY,
Angéline LACAZE, Rex SAUNIER, Nathalie NOGUERE
(Adjoints au Maire)

MM. Bruno BARREAU, Abel BODIN, Hervé
BRIOULET, Yann BROUSTET, ~~COLLET Cécile~~, Serge
DREUIL, Alain ESCOUTELOUP, ~~Nathalie GALARET~~,
Reine GRATADOUR, Jean Dominique POUJEAU,
Francine RAFIS, Laurence SALVI, Evelyne VICENTE.

Pouvoirs : Madame COLLET Cécile à Mme
BATAILLEY Windy, Madame GALLARET Nathalie à
Mme NOGUERE Nathalie

secrétaire de séance : Mme Windy BATAILLEY

date de convocation : 07/12/2015

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15122015-1 PRIX DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

La commune propose plusieurs types de concessions dans le cimetière, à savoir :

- Concession pleine terre pour 30 ans 100 € le m²
- Concession caveau à perpétuité 102 € le m² caveau 2 places 3.75 m² caveau 4 places à 6 places 7.5 m²
- Case colombarium en granit 765 €

Monsieur le Maire propose de réserver un endroit dans le cimetière pour les concessions dites cave'urnes ; il s'agit d'une coffret en béton recouvert de granit d'une dimension de 0.68 x 0.68 et permet de recevoir jusqu'à 4 urnes cinéraires. Plusieurs cimetières en sont déjà pourvus.

Il propose que ce type de concession soit vendu au prix de 100 € à perpétuité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition

DELIBERATION N° 15122015-2 SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DU BOURG

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 2500 euros à la coopérative scolaire de l'école Pablo Picasso pour le voyage qui s'est déroulé à LESCUN du 5 au 8 octobre 2015. Cette dépense sera budgétée sur le budget 2015.

DELIBERATION N° 15122015-3 DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des virements de crédits suivants :

| | <u>Diminution sur crédit alloués au BP</u> | <u>Augmentation des crédits</u> |
|--|--|---------------------------------|
| <u>Intitulé</u> | | |
| 61522 ENTRETIEN DES BATIMENTS | 2500 | |
| 657361 SUBVENTION CAISSE DES ECOLES | | 2500 |
| 6411 PERSONNEL TITULAIRE | 10 000 | |
| 62878 COTISATIONS A D'AUTRES ORGANISMES (remboursement salaires du ex employés du synd de voirie) | | 10 000 |
| 2184 MOBILIER | 2400 | |
| 202 FRAIS DOCUMENT P.L.U | | 2400 |
| 21538 AUTRES RESEAUX | 20 911 | |
| 020 DEPENSES IMPREVUES | 34 249 | |
| 2313 CONSTRUCTIONS | | 55160 |
| | | |

DELIBERATION 15122015-4 ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des sommes titrées sont irrécouvrables étant donné la situation des redevables.

Ainsi il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Titre 2008 N° 269 pour une somme de 35.15 € et Titre 2012 N° 166 pour une somme de 40.00 € Délibération prise à l'unanimité

DELIBERATION 15122015-5 PROJET DE P.L.U. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

La commission communale en charge de l'étude du Plan Local d'Urbanisme réfléchit en ce moment à la question de l'évolution démographique de notre commune.

Un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2% a été avancé de sorte à augmenter la population de l'ordre de 500 personnes d'ici 2033.

Or en consultant le projet de SCOT et notamment les prévisions démographiques, notre commune serait dans la catégorie des communes avec un taux de croissance à 0.7 %

Ce qui n'est pas du tout envisageable étant donné le projet communal de croissance et de développement d'une part et la pression démographique exercée sur notre territoire aux portes de l'agglomération bordelaise. Les communes rurales ainsi concernées seraient en décroissance et disparaîtraient de la carte du Médoc.

Aussi Monsieur le Maire a invité Monsieur CIMBRON Président du SMERSCOT 2033 pour lui faire part des interrogations des membres de la commission PLU.

Monsieur CIMBRON nous a assuré que le taux moyen de 0.7 % n'est bien sûr qu'une moyenne et ne s'appliquera pas à Moulis si nous indiquons d'ores et déjà notre souhait de Taux de Croissance Annuel Moyen.

Le CONSEIL MUNICIPAL soutient les membres de la commission pour un taux de croissance annuel moyen à 2% et demande que ce taux soit fermement inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD du SCOT MEDOC 2033.

DELIBERATION 15122015-6 PROJET D'INSTALLATION D'UNE INTERVENANTE SOCIALE SUR L'ARRONDISSEMENT DE LESPARRE

Madame la Sous- Préfète demande aux communes de Médoc de financer l'installation d'une intervenante sociale en gendarmerie sur l'arrondissement de Lesparre.

La moitié de son salaire serait payée avec un fonds d'Etat et l'autre moitié par les communes du Médoc au prorata des habitants.

La participation à charge des communes s'élèverait au total à 27 500 € (part de MOULIS 586 €)

Monsieur le Maire reconnaît le bien-fondé du projet, bien que le service soit déjà mis en place dans le Médoc dans les MDSI et les associations présentes sur le terrain auprès desquelles les communes et les services sociaux ont déjà recours.

Pour une question de principe il demande au Conseil de ne pas financer ce poste qui relève de L'ETAT et des gendarmeries.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette position.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande que la commission de location de la salle polyvalente se réunisse pour revoir les conditions de location et notamment interdire la location en semaine.

Madame VICENTE demande si l'on peut prévoir un arrêt de bus sur le parking de la salle polyvalente pour les collégiens. La demande sera faite auprès du Département dans les plus brefs délais.

Signé : le Maire